



Yemaya

BULLETIN DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRE DANS LA PÊCHE

Éditorial

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) organise une conférence internationale intitulée *Pour une pêche artisanale durable : associer la pêche responsable au développement social*. Elle se déroulera du 13 au 17 octobre 2008 à Bangkok, Thaïlande. C'est peut-être la première fois que la FAO organise ainsi une conférence internationale exclusivement consacrée à la pêche artisanale.

Il faut se réjouir de l'intérêt porté à ce secteur d'activité et du fait que les organisateurs veilleront à ce qu'il y ait une participation importante et équilibrée (hommes-femmes) d'organisations de pêcheurs et d'Ong à côté des décideurs, des spécialistes et autres parties concernées par la pêche artisanale. La conférence contribuera certainement à mettre en valeur ce secteur et à mieux faire apparaître les préoccupations des pêcheurs et leurs demandes et leurs propositions.

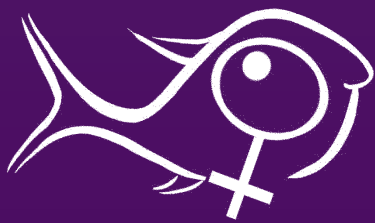
Ce sera aussi l'occasion d'attirer l'attention sur les principaux problèmes des femmes au sein des communautés de pêcheurs. C'est là un aspect très important étant donné la place centrale qu'elles occupent à la fois pour les activités de pêche et pour leurs familles et le groupe social en général. On sait aussi que, dans les débats relatifs à la gestion des pêches, elles apportent un éclairage particulier qui rassemble, à côté des questions de pêche proprement dite, des considérations pertinentes sur la gestion du littoral et le bien-être global des communautés. Elles se fondent pour cela sur l'expérience acquise dans leurs multiples activités, tant productives que reproductives.

Au niveau international, de nombreux engagements ont été pris pour promouvoir l'égalité des sexes et faire une meilleure place aux femmes. Malheureusement (et c'est ce que constatent les articles du présent numéro de *Yemaya*) les problèmes des femmes de la pêche ne sont guère pris en compte par les politiques de développement de cette filière. Cela découle en grande partie des conceptions réductrices qui prévalent dans le monde de la pêche : la pêche est d'abord une affaire d'hommes et de production, profits et exportations. Les questions de durabilité, de technologies, d'équité, de bien-être social reçoivent en comparaison bien peu d'attention.

Ce déséquilibre doit impérativement être corrigé. Tout au long des circuits d'approvisionnement, il faut prendre en considération la diversité des tâches des hommes et des femmes et leurs préoccupations propres. Comme le montre l'un des articles suivants, on verra ainsi plus clair dans les problèmes de la pêche et on saura plus précisément sur quels points il importe d'agir. Et il est fondamental d'admettre que la gestion des pêches doit également, et tout autant, tendre vers l'équité, la durabilité et l'amélioration des conditions de vie dans les communautés.

On devra mettre en œuvre des politiques appropriées qui reconnaissent et soutiennent le rôle des femmes dans le secteur de la pêche, qui affirment sans ambiguïté leur droit d'accès aux ressources côtières et halieutiques, leur droit de bénéficier des activités après capture, qui protègent leurs droits humains fondamentaux, notamment en matière de services essentiels, de protection sociale, de participation aux processus décisionnels, cela afin qu'elles aient une vie digne, exempte de crainte, de violence, d'abus sexuels.

Au moment où l'on s'approche de la Conférence internationale, nous incitons ceux et celles qui ont une activité de pêche artisanale à profiter de cet événement pour attirer l'attention sur ces aspects importants afin que, partout dans le monde, la voix des femmes de la pêche se fasse mieux entendre, que leurs luttes deviennent plus visibles. Nous demandons instamment que les politiques qui seront proposées lors de cette conférence donnent lieu sans tarder à des actions concrètes dans le cadre national et au niveau local pour faire avancer les choses en matière de ressources durables, de progrès social, de parité homme-femme.



Réflexions	2, 12
Afrique du Sud	3
Chine	5
Profil	7
Norvège	8
Ouganda	10
Dates	11
Q & R	13
Philippines	14
Mama Yemaya	15
Yemaya	
Recommande	16

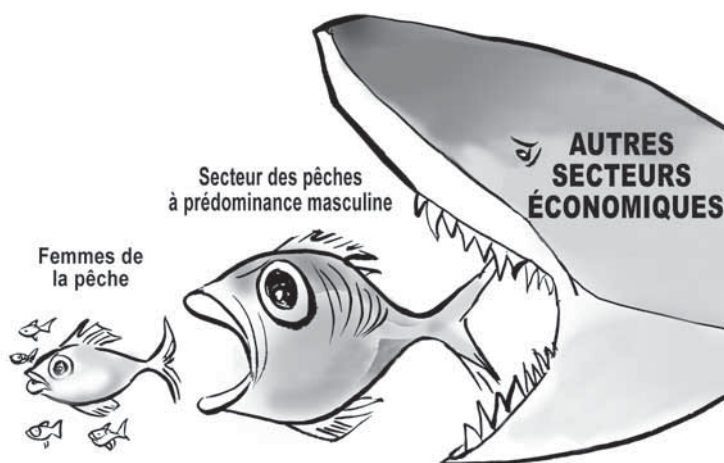
Le chemin à parcourir

Cet article montre comment l'action et la recherche peuvent faire évoluer les politiques des pêches sur les questions de genre

Meryl Williams

(scylla@myjaring.net), spécialiste des pêches, membre de diverses commissions internationales dans le domaine de l'agriculture, des pêches et de l'environnement, actuellement en semi retraite

Des millions de pêcheurs, parmi lesquels beaucoup de femmes, produisent suivant les saisons toutes sortes de poissons. Le commerce du poisson est en plein boom ; l'aquaculture est en pleine croissance ; les cours du poisson étaient à la hausse bien avant le renchérissement des autres produits alimentaires ; la durabilité de la ressource est une question brûlante ; le prix du carburant mange les profits. Et le pouvoir et l'autorité se concentrent entre les mains des grosses entreprises, des gros armements, des pays qui ont des pêcheries bien organisées. A vrai dire, le pouvoir a toujours été détenu par les hommes. Même ainsi la pêche peut céder du terrain face à d'autres secteurs économiques, face aux impératifs du commerce extérieur, du tourisme aquatique et littoral, par exemple.



Les gouvernements et les communautés ont du retard à rattraper en matière de développement des pêches et le rôle et l'apport des femmes sont souvent laissés de côté, sous-estimés et ignorés. Les politiques des pêches et les programmes industriels se préoccupent surtout de production, d'exportation, de prix du carburant. Pourtant, en regardant de plus près les rôles et soucis distinctifs des hommes et des femmes tout au long des circuits d'approvisionnement, on obtient une vision plus nette des problèmes de la pêche et des points d'intervention. Dans la République de Palau, par exemple, l'idée dominante c'est que la pêche est une affaire d'hommes et consiste essentiellement à capturer du thon au large, à faire commerce de poissons vivants de récifs coralliens, à pratiquer la pêche de plaisance. On oublie les femmes qui récoltent le long du rivage et dans les lagunes, qui embarquent même de plus en plus. On oublie qu'il faudrait améliorer les lieux de vente, les marchés,

on oublie l'importance que revêtent les ressources côtières (et leur préservation) pour l'ensemble de la population. Il faudrait aussi d'ailleurs que le thon rapporte un peu plus au pays. En élargissant notre champ de vision, en y incluant les notions de genre, nous pouvons assurément mieux déterminer les points sur lesquels il est nécessaire d'intervenir. Avec une telle approche, l'apport des femmes apparaît clairement.

Parce qu'ils fonctionnent de manière bureaucratique et cloisonnée, les gouvernements nationaux tardent à créer de nouvelles opportunités, à établir des droits et responsabilités avec une répartition plus équitable pour l'ensemble de la filière. Aussi, par leurs informations et les argumentaires qu'ils produisent, les groupes militants doivent-ils stimuler l'attention des dirigeants et attirer leur regard sur ce que font les femmes pour l'approvisionnement en poissons.

C'est seulement depuis une vingtaine d'années qu'un petit mouvement s'est constitué pour rassembler des données sur ce sujet, pour bien cerner l'apport des femmes afin qu'on en tienne compte dans les politiques qui seront mises en œuvre. On trouve là notamment le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF), avec son bulletin *Yemaya*, et les symposia de Asian Fisheries Society (AFS)/World Fish Center. Mais on en est encore aux premiers balbutiements.

Grâce à la recherche et au militantisme, les femmes de la pêche apparaissent donc aux yeux des décideurs, mais les progrès sont lents. Les agences de développement se préoccupent d'améliorer les chances des femmes dans la pêche et les pays, les associations et les chercheurs font des propositions. Au niveau national et international, les programmes des pêches tiennent davantage compte des femmes. En Inde, par exemple, l'Institut central de recherche des pêches maritimes (CMFRI) a mené à bien des projets d'élevage de moules pour les femmes. Dans le cadre de la Commission du Mékong, le réseau Genre et Pêche est membre à part entière du Comité consultatif technique pour les pays du bassin inférieur du Mékong. La Conférence mondiale sur la pêche artisanale organisée par la FAO en octobre 2008 traitera évidemment du rôle des femmes.

Je citerais trois grands obstacles à une meilleure prise en compte de ce thème par les décideurs. Premièrement, des intérêts économiques plus puissants, défendus essentiellement par les hommes, contrôlent globalement le secteur de la pêche. Il reste peu de place pour des intérêts secondaires (ceux des femmes, des membres d'équipages et divers autres travailleurs). Deuxièmement, l'apport des femmes est très diversifié, dynamique, évolutif et pas bien connu. Troisièmement, la pêche est éclipsée par d'autres secteurs économiques et ces femmes disparaissent ainsi sous une double couverture.

Pour vaincre l'obstacle du pouvoir, les militants pourraient aider les femmes en attirant l'attention du public et des décideurs politiques sur l'apport actuel et potentiel des femmes. Ils devraient agir pour que leurs besoins soient pris en compte dans les politiques des pêches et les programmes connexes. Il faudrait alors s'intéresser à la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble.

Pour vaincre l'obstacle du manque d'information, c'est à nous de construire la base de données sur les femmes de la pêche. Le 22 novembre 2007, à Kochi, Inde, 21 spécialistes des questions de genre convenaient que des argumentaires faisant appel aux critères de justice sociale sont plus convaincants lorsqu'ils se fondent sur des données approfondies et quantifiées, en particulier pour ce qui concerne l'apport des femmes. Il faut réaliser de plus amples études sur le travail (rémunéré ou pas) des femmes dans la pêche. Il faut savoir si elles ont des chances égales en matière d'emploi et de promotion dans l'ensemble du secteur, sans oublier le domaine de la recherche !

Dans les écoles de pêche et d'aquaculture, dans les programmes de formation professionnelle, il faudra prévoir une initiation aux notions de genre. Universitaires et services de vulgarisation devraient pouvoir échanger des contenus d'enseignement,

des études de cas sur Genre et Pêche. Actuellement un certain nombre de réalisations vont dans ce sens. Citons la Bibliographie sur les Femmes de la pêche de l'ICSF (<http://wif.icsf.net/icsf2006/jspFiles/wif/bibliography/biblioHome.jsp>) où l'on trouvera des pistes fort utiles.

Les organismes d'action-recherche feraient bien aussi d'ajuster leurs pratiques et de supprimer certains obstacles à l'entrée des femmes. Celles-ci ont parfois du mal à pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle en matière de pêche et d'aquaculture tout simplement parce qu'un équipement essentiel manque, un dortoir par exemple. A l'Université agricole de l'Assam, en Inde, une résidence a été construite pour les filles inscrites en licence de sciences de la pêche. Au Bangladesh, CARE a élaboré des programmes d'action positive pour son personnel afin de mieux toucher les femmes des campagnes.

Pour faire sauter l'obstacle de leur manque de visibilité (cachées qu'elles sont sous une double couverture), il importe de les faire participer officiellement aux comités et organismes entrant dans les processus décisionnels du secteur de la pêche, lequel bénéficiera ainsi de nouveaux talents tout en modifiant son image de marque et en acquérant une meilleure assise pour traiter avec les autres secteurs d'activité. ❏

Pour que les besoins des femmes soient pris en compte dans les politiques des pêches et les programmes connexes, il faudrait alors s'intéresser à la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble.

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Réparer des injustices

Les participantes à l'atelier d'avril 2008 ont demandé que la nouvelle politique des pêches fasse une plus grande place au progrès social, à la parité homme-femme

Jackie Sunde
(jackie@masifundise.org.za), coordinatrice pour la recherche et les plaidoyers au Masifundise Development Trust, Afrique du Sud

Avant la politique des pêches du pays accordait bien peu d'attention au rôle des femmes, et c'était ainsi dans la pratique. Les fonctionnaires, les chercheurs, les militants de la profession n'excluaient sans doute pas délibérément les femmes. Tout simplement ils ne voyaient pas trop à quoi elles servaient dans une activité qui se considère comme essentiellement masculine. Depuis quelque temps sont apparues des déclarations de politique générale sur le thème de la « promotion de la parité entre races et sexes ». Des formules attrape-tout exprimaient en apparence l'intention de l'Administration des pêches de se conformer à la législation anti-discriminatoire et progressiste du pays. Malheureusement on n'a pas vu arriver des mesures spécifiques pour traduire dans la réalité le principe de parité homme-femme.

L'an dernier a été lancé un processus d'élaboration d'une nouvelle politique pour la pêche artisanale. C'était là l'aboutissement d'une lutte de plusieurs années menée par les hommes et les femmes des communautés traditionnelles qui avaient été systématiquement exclues du système de droits d'accès à la ressource instauré par le nouveau gouvernement démocratique en 2002 et consolidé par la suite en 2006. Ce régime repose

sur des droits individuels privatisés, dans l'esprit des politiques néo-libérales mises en œuvre par le gouvernement pour la croissance économique. Ce choix a profondément déstabilisé les moyens d'existence des populations côtières et leur mode de vie traditionnel. Face à cette situation, marquée par l'appauvrissement et des difficultés croissantes à se nourrir, les gens ont vigoureusement protesté pour faire reconnaître leurs droits de pêche, leurs droits humains fondamentaux. En utilisant le slogan *Droits de pêche = Droits humains*, ils affirmaient qu'il existe un lien intrinsèque entre les deux. En mai 2007, le Tribunal de l'Égalité enjoignait à la Direction des pêches de mettre en route une nouvelle politique qui tienne compte des « droits socio-économiques » des pêcheurs traditionnels. Cette décision a été saluée par des cris de victoire. Le processus est effectivement en cours.

En avril 2008, 35 militantes venues des communautés côtières et de pêcheurs des provinces du Cap occidental et du Cap du Nord se sont rassemblées pour ce qui était la toute première grande réunion exclusivement féminine au sein de ces populations. Il s'agissait de mettre en évidence le rôle essentiel qui doit être (et est effectivement) celui des femmes dans la pêche. Cet atelier des Femmes de la pêche, soutenu par le Masifundise Development Trust, visait à donner aux femmes l'occasion de se situer par rapport aux propositions avancées pour une politique de la pêche artisanale



Les femmes apportent à la pêche le souci d'un développement respectueux de la communauté, protecteur, intégrant tous les aspects de la chaîne d'approvisionnement

en Afrique du Sud. Tout en reconnaissant l'importance d'une intégration des questions de genre dans le courant de pensée majoritaire et l'utilité d'une collaboration hommes-femmes pour éliminer les obstacles qui persistent sur le chemin de la parité, les organisatrices étaient convaincues qu'une telle intégration devait aller de pair, côté femmes, avec une vision claire et bien charpentée des droits des femmes dans la pêche. L'atelier avait précisément pour but de mettre à leur disposition les outils théoriques leur permettant de passer au crible de la critique, à la lumière des concepts de genre, les propositions qui étaient faites. Pour beaucoup de femmes, si cette idée de « lunettes de genre » était tout à fait nouvelle, elles constataient que cela correspondait effectivement à leur vécu quotidien, marqué par des rapports de force inégaux à la maison, au sein des communautés, sur les lieux de travail et dans leurs contacts avec l'Administration des pêches.

Avant cet atelier, les hommes et les femmes des communautés de pêcheurs avaient eu quelques échanges sur les avantages que les femmes pourraient escompter de la nouvelle politique.

Mais les discussions finissaient souvent sur des positions bien tranchées, les femmes estimant qu'elles devaient obtenir l'égalité des droits, les hommes convaincus que la place des femmes est à la maison. Que signifie, à vrai dire, l'égalité des droits dans un contexte où toutes les femmes n'ont pas forcément envie d'aller en mer ? Toujours à propos de pêche artisanale, lorsqu'on réclame une politique qui soit « gender just » (respectueuse de la parité), à quoi fait-on précisément allusion ? La politique des pêches, est-ce bien le bon endroit pour traiter d'aspects qui dépendent essentiellement du statut social, politique et économique des femmes au sein des communautés côtières ? Quelle relation entre politique de gestion des pêches et développement économique et social général ? Autant de questions difficiles dont les femmes ont eu à débattre au cours de l'atelier.

En passant en revue systématiquement les nombreuses tâches qu'elles effectuent dans leurs communautés et en remémorant les anecdotes à propos de leurs grand-mères, de leurs mères et d'elles-mêmes dans les villages et dans les maisons, elles ont peu à peu dressé un tableau détaillé et très parlant du travail que les femmes et les filles ont fait dans la passé et continuent à faire actuellement. A travers ces histoires ressortent aussi les valeurs, à la fois sociales, économiques, politiques et spirituelles, que les femmes attribuent aux ressources marines ; et surtout (cela a bien mis en évidence) les valeurs particulières qu'elles apportent au monde de la pêche, tout particulièrement le souci d'un développement respectueux de la communauté, protecteur, intégrant tous les aspects de la chaîne d'approvisionnement. Cette façon de concevoir la pêche, non pas uniquement comme une opération de capture mais comme l'addition de divers éléments propres à accroître au mieux les bénéfices pour l'ensemble de la communauté, contribuera sans doute à élargir le champ de vision et à mieux définir les objectifs que l'on fixera à la nouvelle politique.

A cette approche communautaire s'est ajoutée une demande claire et forte pour que la nouvelle politique prévoie des dispositions appropriées en matière de protection sociale, dont ne bénéficient

Déclaration de l'Atelier des femmes, Afrique du Sud

Des représentantes des communautés de pêcheurs artisans des provinces du Cap occidental et du Cap du Nord se sont réunies, du 8 au 10 avril 2008, à Simonstown à l'occasion du tout premier atelier des Femmes de la pêche du pays. Cet événement a été soutenu par le Masifundise Development Trust.

Les participantes ont rédigé une déclaration finale vigoureuse dans laquelle elles réaffirment le droit des femmes à participer concrètement et sur un pied d'égalité au processus d'élaboration de la nouvelle politique des pêches de l'Afrique du Sud.

Elles ont exposé leur vision d'une pêche artisanale respectueuse de la parité, soucieuse du bien-être et des moyens d'existence

des communautés de pêcheurs et côtières et de la bonne santé des écosystèmes marins. Les hommes et les femmes des communautés auront le droit de participer à l'élaboration des politiques et à la cogestion. Les autorités locales, provinciales et nationales apporteront leur aide à la pêche artisanale afin qu'elle puisse contribuer pleinement à l'essor économique local conformément aux principes de la justice sociale, la démocratie participative, l'utilisation durable des ressources marines, la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire.

Le texte complet de cette déclaration est disponible sur <http://www.masifundise.org.za/docs/Women%20in%20Fisheries%20Statement.pdf>

Quoi de neuf sur le web ?

Masifundise Development Trust
Coast to Coast: South African Women in Fisheries'
Oatlands, Simonstown 8-10 April 2008



Women in Fisheries Small-scale Fishing
Policy Statement

pas actuellement les pêcheurs artisans. Plusieurs femmes étaient particulièrement sensibilisées à cet aspect : elles avaient en commun d'avoir perdu un être cher en mer, souvent le gagne-pain de la famille, avec toutes les conséquences que cela avait. Les femmes étaient également résolues à obtenir de participer également dans les structures officielles de gestion des pêcheries, allant jusqu'à réclamer 50% des sièges dans les instances locales. C'était de leur part une démarche stratégique pour faire en sorte que l'aspect développement de la nouvelle politique soit effectivement mis en œuvre. Au terme de l'atelier, en guise de préface à la

déclaration pour un projet de politique élaboré par les communautés de pêcheurs, elles ont introduit un vigoureux préambule demandant instamment au gouvernement de reconnaître concrètement l'apport des femmes. Afin de donner suite aux conclusions de l'atelier, elles ont également rédigé un plan d'action qui insiste notamment sur l'importance de la mobilisation des femmes en lutte pour leurs droits et des contacts avec des femmes d'autres pays engagées elles aussi dans le même combat, pour que les politiques des pêches tiennent plus largement compte des aspects sociaux et de l'égalité entre les sexes. ❏

L'apport des femmes

En Chine, les femmes apportent une contribution majeure au secteur de la pêche, mais il reste beaucoup à faire en matière d'égalité des droits et pour accélérer la promotion des femmes

Quan Wang, (shifu520@hotmail.com), étudiante en maîtrise, et **Yingqi Zhou** (yqzhou@shou.edu.cn), professeur d'économie, Université des pêches de Shanghai

Le secteur de la pêche chinois est le plus important du monde. Il contribue à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la croissance économique, il génère des emplois et des moyens d'existence. Pour les Chinois, le poisson constitue une importante source de protéines animales.

Bien que les femmes représentent une part significative de la main-d'œuvre dans ce secteur et participent à presque toutes ses activités (aquaculture, triage, manutention, transformation, distribution, commercialisation), leur contribution passe souvent inaperçue et elle est peu documentée. Elles sont généralement plus nombreuses dans l'aquaculture que dans les opérations de capture.

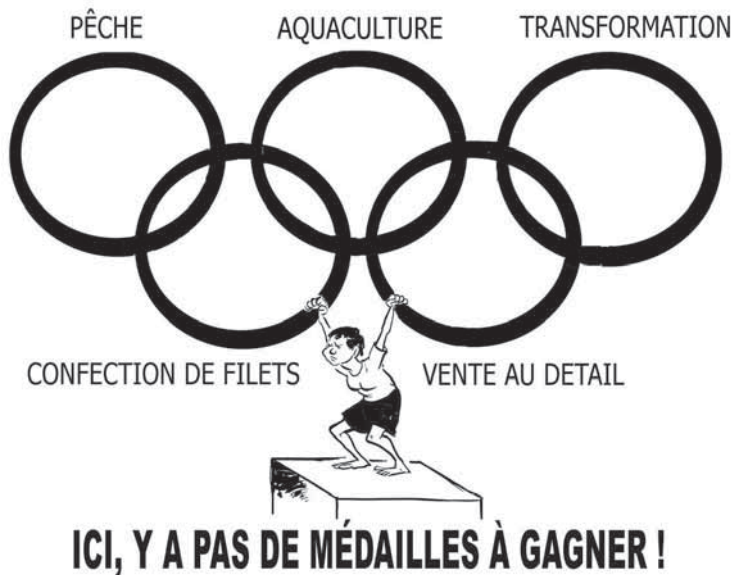
La valeur brute de la production du secteur de la pêche chinois est passée de 18,93 milliards de dollars en 1994 à 52,57 milliards en 2004, grâce essentiellement au développement rapide de l'aquaculture. En 2000 la Chine comptait 1,3 milliard d'habitants, dont 48,48% de femmes. Environ 72,5% vit en zones rurales et 104 millions de personnes (surtout des femmes) sont analphabètes ou semi analphabètes. En 2004 on estimait que 12,9 millions de personnes travaillaient dans le secteur de la pêche (approximativement 2% de la main-d'œuvre totale), dont 7,1 millions de marins et aquaculteurs professionnels et 5,8 millions de travailleurs à temps partiel. Selon le recensement général de 2000, la main-d'œuvre dans le secteur de la pêche était à 74,5% masculine et à 25,5% féminine. Pour l'ensemble de la main-d'œuvre rurale, le pourcentage est de 51,7% pour les hommes et de 48,3% pour les femmes.

Dans les institutions nationales des pêches, la proportion du personnel féminin est de 23% sur un total de 100 865 employés. La proportion est de 38,14% dans les établissements d'enseignement et de recherche, de 11% dans les directions portuaires, de 14,1% dans les services d'inspection des bateaux, de 15,35% dans les agences administratives des pêches.

Dans la pêche artisanale, les femmes participent à toutes les étapes de la production, notamment la transformation, la conservation et la commercialisation. Elles sont plus présentes dans la distribution et la transformation, soit traditionnelle (séchage, salage, fumage), soit industrielle (aux chaînes des conserveries et dans les ateliers de préparation de la crevette pour le lavage, le triage, le décorticage). Dans une entreprise de traitement du poisson de Shanghai que nous avons étudiée, la matière première (crevette, encornet, anguille...) provenait des bateaux ou des fermes aquacoles en frais ou congelé et était travaillée par 300 employés. Dans les bureaux, les femmes représentaient 80% du personnel (30 personnes en tout), le pourcentage passant à 90% dans les ateliers.

Beaucoup de femmes participent à la vente au détail dans le cadre familial. Au grand marché de Shengsi, province du Zhejiang (est et centre de la Chine), il y a 791 étals. Sur les 388 qui vendent des produits aquatiques, 372 sont gérés par des femmes. Dans la plupart des cas, l'homme et la femme font équipe, la femme s'occupant surtout de la vente.

Les femmes qui ont une activité de pêche artisanale sont habituellement épouses ou filles de pêcheurs. Souvent elles travaillent pour compléter les revenus du ménage ; parfois, si c'est une affaire familiale, elles ne sont pas rémunérées. Elles aident le mari à vendre sa production, elles l'accompagnent en mer, réparent les filets, travaillent le poisson.



Bien que les femmes représentent une part significative de la main-d'œuvre dans ce secteur et participent à presque toutes ses activités (aquaculture, triage, manutention, transformation, distribution, commercialisation), leur contribution passe souvent inaperçue et elle est peu documentée.

Les femmes tiennent une place importante dans l'aquaculture, à tous les stades de la production : élevage des alevins, alimentation et gestion des bassins... Dans les fermes qui fonctionnent avec de nombreux bras, il y a beaucoup de femmes expérimentées pour accomplir les tâches manuelles. L'élevage de poissons est souvent une activité familiale d'appoint, assurée alors surtout par les femmes et des personnes âgées. Tandis que les hommes sont aux champs ou sont dans un autre travail à temps partiel, les fermières s'occupent des bassins, prélèvent le poisson et le commercialisent.

Les femmes sont beaucoup moins présentes dans les pêches de capture, dont la main-d'œuvre décline en nombre. Afin de protéger les ressources halieutiques, parvenir à des pêches durables et assurer la stabilité sociale dans les régions côtières, l'Administration des pêches chinoise et les gouvernements locaux réduisent le nombre de pêcheurs en transférant les gens vers d'autres secteurs de l'économie. De nos jours, la plupart des jeunes gens des régions concernées ne deviennent pas marins-pêcheurs. Le nombre de gens (hommes et femmes) ayant une activité de pêche diminue donc en même temps que l'âge moyen augmente.

Il ressort de nos enquêtes que beaucoup d'ouvriers, de manœuvres dans les villages de pêcheurs de Shanghai sont des migrants venus d'autres régions de la Chine. Ils gagnent seulement autour de 6,56 dollars par jour. Le profil des matelots sur les bateaux a aussi changé. On ne voit plus de vieilles femmes travailler à bord, mais dans 30% des équipages on trouve encore des femmes d'âge moyen. Depuis les années 1980, dans certains ports comme Yantai, province du Shandong, les femmes n'embarquent plus. La plupart des jeunes filles cherchent un emploi en dehors des

ports de pêche et de leurs villages. Peu d'entre elles souhaitent vivre sur place ; celles qui restent prennent un emploi domestique, pour s'occuper du ménage ou d'enfants, ou réparent des filets.

La promotion de la pêche de loisir est un des éléments de la nouvelle stratégie visant à restructurer la pêche chinoise. On construit des zones touristiques autour des villages de pêcheurs, et les visiteurs peuvent pratiquer la pêche, profiter du paysage, s'initier aux traditions locales. Dans cette forme de tourisme, les femmes ont plus de chance de trouver un emploi : elles sont guides touristiques, elles préparent des plats de fruits de mer, donnent des spectacles avec chants et danses ayant trait au monde de la pêche. Cette nouvelle industrie fait évoluer leur rôle social, leurs occupations se diversifient, elles deviennent plus indépendantes sur le plan économique, et elles en acquièrent plus de poids dans les prises de décisions au sein du ménage.

La Chine a adopté la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et sa Constitution accorde un statut égal à tous les citoyens. L'Etat protège les droits des femmes, veille sur leur santé et leur sécurité sur leur lieu de travail, garantit un salaire égal pour un travail égal. Certaines tâches leur sont interdites et elles bénéficient de mesures protectrices au moment des règles, pendant les grossesses et accouchements, après la naissance. Le gouvernement a également pris des mesures pour améliorer les chances des femmes sur le marché du travail.

Pour améliorer encore la situation des femmes dans le secteur de la pêche, nous suggérons de mettre en place des plates-formes emploi-formation, de créer de nouveaux emplois pour elles et d'augmenter leurs salaires. Nous recommandons aux pouvoirs publics d'organiser pour les femmes des cours de formation sur des sujets scientifiques, technologiques et juridiques, de soutenir leurs initiatives professionnelles, d'intensifier les campagnes visant à améliorer leur prise de conscience en matière d'autoprotection et de sécurité.

Dans sa marche vers une société plus prospère, la Chine ne traite pas vraiment de façon intégrée la question du développement des femmes. Pour donner un socle plus solide à ce développement, il faudrait élargir et approfondir la recherche, améliorer le suivi. Pour le moment, les travaux sur les femmes et les questions de genre sont rares, et il faut chercher les indices de progrès sous divers chapitres comme la famille ou les statistiques par habitant. Pour le secteur de la pêche, on dispose de peu de données sur la situation des femmes. Il faudrait améliorer les systèmes de collecte de l'information pour faire ressortir les différences

de genre en matière de participation aux activités dans ce secteur afin d'y faire progresser la notion d'égalité des droits et d'accélérer le développement des femmes.

En Chine on trouve des femmes dans toutes les composantes de la filière pêche. Mais leurs progrès sont freinés par des lourdeurs traditionnelles, par le manque d'éducation et de formation, par

l'absence de mesures qui leur permettraient de mieux se prendre en charge. Ceux qui décident des politiques dans ce secteur économique devraient spécifiquement s'intéresser au développement des femmes, et cela dès le cadre local, dans les villages de pêcheurs, afin que l'ensemble du monde de la pêche progresse de façon harmonieuse pour le plus grand bien de la société. ❏



PROFIL

Sherry Pictou

Canadienne autochtone, Sherry est l'un des deux coordinateurs du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP)

John Kearney
(john.kearney@
ns.sympatico.ca),
Nouvelle-Écosse,
Canada

Sherry Pictou est actuellement l'un des deux coordinateurs du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP). Elle a parcouru un long chemin semé d'obstacles. Née dans la pauvreté et sous une oppression politique, elle participe aujourd'hui à un combat mondial pour mettre un terme à de telles situations dans les communautés de pêcheurs.

Sherry Pictou est Canadienne autochtone, âgée de 47 ans, mère d'un garçon et d'une fille. Elle a également une petite-fille. Les régions habitées par les autochtones sont appelées « Premières nations ». C'est seulement dans les

années 1960, lorsque Sherry était une toute petite fille, que les femmes de Première Nation ont obtenu le droit de vote. Jusqu'à cette époque, elles étaient des sortes de pupilles de l'Etat.

Grandissant dans la Réserve de la Première Nation de Bear River, elle a connu ce qu'est la pauvreté, les logements de fortune et l'alcoolisme qui caractérisent souvent les communautés autochtones. La mise en place du système des réserves visait délibérément à marginaliser et à assimiler les Premières Nations. Mais les réserves ont aussi constitué un territoire défini, bien que restreint, où l'on pouvait continuer à chasser et à pêcher à la façon traditionnelle pour subsister tout en respectant la nature.

Un peu « garçon manqué », selon ses propres paroles, la jeune fille allait chasser et pêcher avec son oncle. Et c'est ainsi qu'elle a appris les pratiques traditionnelles et le mode de vie de la Première Nation de Bear River, laquelle fait

partie de la confédération des Mi'Kmaq, qui sont les aborigènes d'une bonne partie de la côte atlantique du Canada.

Au cours des années 1970 et 1980, Sherry a assisté et participé à la lutte des Mi'Kmaq pour une reconnaissance politique, pour l'amélioration de leur situation socio-économique, pour le respect de leurs droits humains fondamentaux. Sa grand-mère a été la seconde femme Mi'kmaq à devenir chef d'une réserve de Première Nation. Mais la reconnaissance des droits des Mi'kmaq et l'amélioration de leur situation sociale au cours des années 1980 et 1990, étaient un processus à double tranchant. Les programmes gouvernementaux en matière d'instruction, de santé et de logement contribuaient à détruire les modes de vie traditionnels. C'était une assimilation en douceur.

Puis surviennent une série d'événements importants pour la Première Nation de Bear River. La Cour Suprême du Canada reconnaît le droit des Mi'kmaq à une pêche commerciale mais le gouvernement fédéral remet en cause la nature de ce jugement en intégrant les Premières Nations dans le système général de gestion des pêches à la manière des entreprises. A Bear River, ils furent parmi les très rares Premières Nations à refuser d'entrer dans ce jeu, à l'instigation de Sherry Pictou, chef de la bande.

C'est à peu près à cette époque que Sherry rencontre Thomas Kocherry, le fondateur du WFFP, lors d'un atelier international consacré à la gestion communautaire. « Les gens du WFFP étaient les seuls à comprendre le sens de notre lutte. Les objectifs du WFFP correspondaient aux valeurs dont se réclamait Bear River », raconte Sherry. Quelques années plus tard, elle devenait l'un des deux coordinateurs de ce Forum et elle milite désormais partout dans le monde pour les droits politiques et économiques des travailleuses de la pêche. ❏

Faire bouger aussi « l'équipage »

Cet article souligne la nécessité d'un dialogue avec les femmes pour définir une politique des pêches qui leur soit favorable

Siri Gerrard
(Siri.Gerrard@sv.uit.no), du Département de la Planification et des Etudes communautaires, responsable du Comité des Etudes sur les femmes et le genre, Université de Tromsø, Norvège

Nous sommes maintenant en 2008, et il y a moins d'hommes et de femmes à travailler dans le secteur de la pêche que l'an dernier. Au début de 2007, la pêche constituait l'occupation principale de 10 797 personnes, une occupation secondaire pour 2 771 autres. Au début de 2008, il fallait retrancher respectivement 143 et 92 personnes de ces deux catégories.

Le nombre de femmes inscrites comme pêcheuses (qui n'avait jamais été très élevé) est en baisse constante. En 1990, 554 femmes pratiquaient la pêche en tant qu'activité principale (contre 19 921 hommes), 112 femmes pratiquaient la pêche en tant qu'occupation secondaire (contre 6 931 hommes). Les chiffres pour 2007 ne sont



pas encore disponibles mais en 2006 le nombre de femmes pratiquant la pêche comme activité principale était passé à 263, le nombre de celles pour qui c'était une activité secondaire à 102.

Pour ce qui est de la propriété des navires de pêche, c'est la même tendance. Sur un total de 3 000 navires mesurant de 10 à 27,99 m, seulement 23 sont la propriété de femmes.

Cette tendance se retrouve dans le secteur de la transformation à terre qui occupe maintenant 9 482 travailleurs contre 13 941 en 2000. Ici le pourcentage de femmes est passé de 44% en 2000 à 41% aujourd'hui. Le nombre de femmes dans l'aquaculture n'augmente pas non plus. Elles sont plus nombreuses uniquement dans

la recherche, comme consultant ou dans la commercialisation.

Beaucoup se sont inquiétés du déséquilibre de la représentation des sexes dans la filière pêche, notamment Laila Dāvøy, la ministre chargée de l'Égalité et des affaires familiales du gouvernement Centre/Conservateur. En 2005, elle a organisé une réunion avec le Ministère des pêches et des affaires côtières afin de déterminer comment on pourrait augmenter la proportion de femmes dans la pêche et l'aquaculture conformément à la Loi sur l'égalité entre hommes et femmes.

En 2006, Helga Pedersen, une femme ministre dans le gouvernement Rouge/Vert prend l'initiative de créer un comité composé de cinq femmes et trois hommes représentant des syndicats et organisations de pêcheurs, des propriétaires de sites aquacoles, des mareyeurs et poissonniers. Il y avait là notamment l'Association des femmes de la pêche, une structure qui œuvre pour la défense des intérêts sociaux et économiques des pêcheuses et des familles de pêcheurs, plus le Ministère de l'Égalité et des affaires familiales et le Ministère des pêches et des affaires côtières.

Il a été demandé à ce comité de faire des suggestions propres à contribuer à l'amélioration du pourcentage de femmes dans le secteur de la pêche, dans les commissions officielles ayant trait à la pêche et dans l'Administration. En août 2007, il présente un Plan d'action pour l'augmentation du pourcentage de femmes dans le secteur maritime. Ce rapport est actuellement en cours d'examen.

Il formule un certain nombre d'objectifs conformément au but recherché. Il suggère une augmentation progressive du nombre de femmes pêcheurs : 2,6% en 2006, 3% en 2010, 4% en 2015, 8% en 2020. Il faut agir sur plusieurs aspects : sensibilisation à l'idéal de parité, encouragements aux entreprises maritimes, renforcement du recrutement dans le secteur maritime, publicité accrue pour la pêche à destination de la jeunesse, meilleure présentation des femmes du secteur maritime, recrutement de femmes à des postes de responsabilité.

Le comité a fait également des propositions pratiques : créer un site Internet ad hoc, nommer des « ambassadeurs » chargés de promouvoir la parité homme-femme dans le secteur maritime, prévoir des encouragements et des prix pour récompenser des réussites intéressantes, sensibiliser les responsables locaux aux questions de genre. Il a également recommandé d'accorder un appui financier à des femmes faisant preuve d'esprit d'entreprise dans ce secteur d'activité, d'accorder une préférence à des femmes pour les demandes de permis d'exploitation de sites aquacoles. Le comité a également recommandé que les établissements

scolaires concernés améliorent l'offre de formation en matière de création d'entreprise et qu'on installe davantage de femmes à des postes où se prennent les décisions.

Le Plan d'action suggère que la responsabilité de la réalisation des objectifs avancés soit confiée au Ministère des pêches et des affaires côtières, plus divers organismes et partenaires publics du secteur maritime.

Notons que ce plan n'est pas le premier de son espèce en Norvège. En 1990, des femmes militantes avaient pris l'initiative d'élaborer un premier plan d'action pour ce secteur. Était alors créée une Commission de l'industrie de la pêche pour les femmes qui a été financée par le Ministère des pêches jusqu'en 2000. Puis un ministre des pêches conservateur a dit qu'il fallait transférer sa mission à une autre structure, la Commission des compétences pour le secteur de la pêche. En 2002, ce même ministre était d'avis que son financement devrait être pris en charge par divers partenaires du secteur, suggestion qui fut rejetée par la profession. Depuis il n'y a eu aucun organisme de coordination. Le Plan d'action de 2007 parle d'en établir un mais ne va pas jusqu'à en faire une recommandation.

De mon expérience avec ce secteur, en tant que personne extérieure impliquée dans des recherches et comme personne de l'intérieur aussi ayant des liens personnels avec des gens de la côte Nord du pays, je pense que, pour atteindre tous ces objectifs, beaucoup devra être fait par les hommes et les femmes de ces communautés. L'initiative du Ministère des pêches est certes un premier pas positif, mais qu'en est-il de la mise en œuvre ? Aura-t-il la force de faire bouger aussi les « membres d'équipage » de son Ministère et les diverses organisations concernées ? Accepteront-elles de dénouer les cordons de leur bourse ?

Le Plan d'action met l'accent sur la professionnalisation, ce qui peut être sujet à débat. La pêche c'est aussi un mode de vie, une culture. Les activités professionnelles proprement dites ne peuvent être considérées comme des aspects entièrement séparés du fonctionnement des foyers et des communautés de marins-pêcheurs. Pour corriger la prépondérance des hommes dans les structures du monde de la pêche, il faudrait que de puissantes interventions aient lieu au sein des ménages et des communautés. La première étape devrait nécessairement inclure un dialogue soutenu et continu avec les femmes du secteur dont les besoins et les aspirations pèseront alors sur la direction générale des pêcheries.

A ce dialogue participeront forcément des femmes de l'Association des Femmes de la pêche et d'autres groupements. Mais, pour que soit entendue la voix des jeunes femmes encore célibataires, qui sont rarement organisées comme les femmes plus âgées, il faudrait penser à d'autres modes de fonctionnement. Cela pourrait être des groupes de discussion sur des sujets spécifiques dans les différentes régions concernées. Il faut que

la voix des femmes se fasse entendre et que leurs problèmes trouvent leur place dans le calendrier politique.

La Ministre des pêches, comme d'ailleurs de nombreuses jeunes femmes du secteur de la pêche, est bien éduquée. Elle vient d'une famille d'agriculteurs-pêcheurs, elle a exprimé le souhait de s'établir dans son village natal au Finnmark. Peut-être saura-t-elle favoriser et établir des dialogues durables entre femmes de la pêche. Le but est de parvenir à un meilleur équilibre entre hommes et femmes et, en fin du compte, de mettre en oeuvre une politique des pêches qui soit plus favorable aux femmes. ❖

La pêche c'est aussi un mode de vie, une culture. Les activités professionnelles proprement dites ne peuvent être considérées comme des aspects entièrement séparés du fonctionnement des foyers et des communautés de marins-pêcheurs.

Une nourriture ancienne pour les futures générations... — Sherry Pictou

Ce poème est dédié aux pêcheurs de clams canadiens qui luttent contre la privatisation des zones de pêche

Mon cœur est rempli	Sereine et tranquille
Par grand-mère Sarah	La marche sur d'antiques sentiers
Montrant comment sortir les clams	Tu portes
Elle enveloppe notre récolte,	Si paisiblement
Pose la feuille d'aluminium sur les braises	Le vieux savoir
Sous le sable	Que nous autres
Je savais que c'était pour moi	Trop absorbés
Et toute ma vie...	Par le défilement des lendemains
	Sommes incapables de sentir
Et pour ces temps	Avec le cœur aujourd'hui
Avant et après moi	
Où les tas de coquillages	Je vous vois
Découvrent les réponses existentielles	Avec le petit couteau
A la vie, à la mort...	Une seconde
Clams... beaux clams	Essayant de me montrer...
Cachés depuis des générations	Votre rire ancien
Dans la coquille bleu-violet	Celui des pères et grands-pères
Nourriture de vie	Avant vous...
Antique nourriture des prochaines générations...	Sonne haut à ce jour
	Dans mon cœur partagé
Oh, mon frère...	Tandis que je peinais à apprendre
Si content d'avancer lentement	Ce savoir qui part maintenant
Sur les petits chemins...	Le long des baies, des criques...
Le seau plein de clams	Et ça continue ainsi...
Et la pioche...	Aujourd'hui...

Du poisson autrement

Pour le Katosi Women Development Trust, l'élevage du poisson permettra de résoudre un certain nombre de problèmes sociaux, environnementaux et économiques

Deborah Payne Mirembe
(katosi@utlonline.co.ug), agent de santé publique, Katosi Women Development Trust

Katosi est un village de pêcheurs situé sur la rive nord du Lac Victoria dans le district de Mukuno, au sud de l'Ouganda. On y débarque de grandes quantités de tilapia et de perche du Nil. Ce poisson parvient jusqu'en Belgique et en Italie. Le développement de la localité s'est faite au cours des vingt dernières années et a attiré des gens d'une bonne dizaine d'ethnies à travers le pays. Il passe là beaucoup de poisson, mais où est le poisson sur le marché local ?

Le Katosi Women Development Trust (KWDT) est une organisation constituée actuellement de

difficile de s'occuper en même temps de la famille au village. Le Lac Victoria accueillait désormais des opérateurs internationaux, et les prix du poisson sur les marchés locaux montaient, la consommation diminuait. Du fait de la surexploitation, les ressources du lac ont rapidement décliné. Les petits pêcheurs se sont rabattus sur les juvéniles, ce qui a encore aggravé le mal.

Confronté à ce mélange complexe de problèmes environnementaux et économiques, KWDT décide alors de se lancer dans l'élevage du poisson à terre. Citons Margaret Nakato, directrice de KWDT : « Si vous dites à une personne de préserver la ressource et de ne pas trop pêcher dans le lac, sans lui proposer un travail alternatif, vous n'avez rien résolu. Les gens ont besoin de gagner leur vie, de nourrir leur famille ».

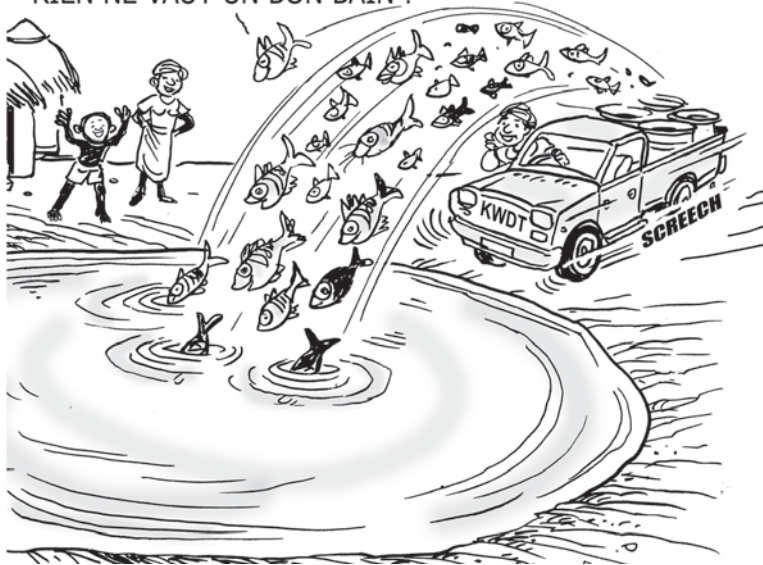
L'élevage du poisson permet aux membres de la communauté de faire face aux dépenses courantes et de santé. On produit ainsi du poisson sans faire pression sur le fragile écosystème du lac, et on obtient du poisson de meilleure qualité pour un juste prix.

La construction du premier bassin de KWDT a commencé en juillet 2007. Les membres du groupement ont réalisé son creusement sur une terre basse appartenant à l'un d'entre eux et qui bénéficiait naturellement d'un apport en eau. Au cours d'une cérémonie, on y a déversé des tilapias et des poissons-chats qui avaient survécu à un parcours fort chaotique de trois heures pour venir de Kampala à Bunakijja, juste en dehors de Katosi.

A mesure que le poisson grandissait, apparaissaient les difficultés. Il fallait stabiliser le niveau d'oxygène dans le bassin et protéger celui-ci de l'incursion de reptiles, attirés par cette nouvelle opportunité gustative. Les femmes ont confiance dans leur projet et attendent de faire leurs premiers prélèvements. Les tilapias devraient peser environ un kilo et rapporter 1 000 shillings (0,60 dollar) par pièce. C'est nettement mieux que le petit poisson vendu au marché local à 500 shillings (0,30 dollar) pièce. Après la récolte, le bassin sera à nouveau repeuplé et le prélèvement final se fera à nouveau au bout de huit mois. Il est prévu de construire d'autres bassins.

Pour tenter de résoudre les problèmes des femmes de la pêche de Katosi, il a fallu faire preuve à la fois de souplesse et de détermination. Entrées dans un marché dominé par les hommes, elles ont dû délocaliser leur stratégie, sortir du lac pour s'installer à terre et tirer quelque revenu de la pêche.

APRÈS LES CHAOS DE LA ROUTE,
RIEN NE VAUT UN BON BAIN !



11 groupements de femmes des sous-comtés de Ntenjeru et de Nakisunga. Il a été lancé en 1996 dans le but d'améliorer les revenus que les femmes tiraient de la filière pêche. Les premières années, KWDT a fait l'acquisition d'un bateau à moteur et de filets pour pêcher dans le Lac Victoria. Mais la concurrence était forte et les conditions du marché déséquilibrées. Les femmes étaient incapables de résister à la concurrence des hommes ; au marché elles se faisaient souvent rouler.

A mesure que les usines de transformation étendaient leur emprise sur le secteur, le contexte devenait de plus en plus hostile, la concurrence plus âpre. Pour pouvoir pêcher, les femmes ont dû venir s'installer sur l'une des îles. Il devenait bien

Les problèmes des communautés vivant sur le pourtour du Lac Victoria sont complexes, de nature à la fois sociale, environnementale, économique, sanitaire. En diminuant l'effort de pêche sur le lac, on contribuera sans doute à la survie des

pêcheries, et l'élevage du poisson à terre devrait permettre aux femmes de rester durablement sur le marché, d'améliorer le niveau nutritionnel de leurs communautés et leur situation économique personnelle. ❧

Dates

Instruments juridiques internationaux pouvant concerner les femmes des communautés de pêcheurs

Pour plus d'informations, voir <http://legal.icsf.net>

Déclaration universelle des Droits de l'Homme, 1948

Elle vise à promouvoir le respect universel des droits humains et des libertés fondamentales qui doivent devenir une norme commune à observer par tous les peuples et toutes les nations : droit au travail, droit de choisir son occupation, conditions de travail justes et favorables, protection en cas de chômage, un salaire égal pour un travail égal, droit au repos et aux loisirs. La Déclaration reconnaît aussi le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques, le droit de fonder avec d'autres des syndicats, de s'affilier à un syndicat.

Convention sur le travail de nuit (femmes), OIT C89, 1948

Les femmes ne pourront être employées pendant la nuit dans aucune entreprise industrielle. Cette interdiction ne s'applique cependant pas si l'on traite des matières périssables, ce qui peut être le cas pour le poisson.

Convention sur l'égalité de rémunération, OIT C100, 1951

Affirmation du principe de l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale. Des mesures seront prises pour encourager l'évaluation objective des emplois sur la base des travaux qu'ils comportent.

Convention concernant la sécurité sociale (norme minimum), OIT C102, 1952

Ce document propose des dispositions pour des normes minimales en matière de protection sociale dont elle définit les principaux aspects : soins médicaux, indemnités de maladie, prestations de chômage, de vieillesse et en cas d'accident du travail ou de maladies professionnelles, prestations aux familles, prestations de maternité, d'invalidité et aux survivants. La ratification de cette convention implique l'application de trois au moins de ces composantes.

Convention concernant la discrimination (emploi et profession), OIT C111, 1958

Ce texte demande l'adoption de politiques nationales visant à éliminer la discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale en matière d'accès à l'emploi, à la formation professionnelle et de conditions de travail.

Convention sur la fixation des salaires minima, OIT C131, 1970

Il s'agit d'assurer une protection des salariés contre des salaires excessivement bas et d'établir un système de salaires minima protégeant tous les groupes de salariés dont les conditions d'emploi sont telles qu'il serait approprié d'assurer leur protection

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), 1979

Cette importante convention vise à protéger le droit des femmes, notamment contre toute discrimination à la maison et sur les lieux de travail. Elle affirme le droit des femmes des campagnes à participer aussi aux processus décisionnels, à vivre dans des conditions convenables, à bénéficier d'une protection sociale, d'avoir accès au crédit.

Convention sur la diversité biologique (CDB), 1992

Elle reconnaît le rôle essentiel des femmes dans la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et affirme la nécessité de leur participation pleine et entière à tous les niveaux de l'élaboration des politiques de conservation de la diversité biologique et de leur mise en œuvre.

Agenda 21 : Programme d'actions pour le développement durable, 1991

Le Chapitre 17 recommande de reconnaître le droit des pêcheurs à participer aux processus décisionnels et le droit des femmes à avoir les mêmes possibilités que les hommes en matière de gestion des pêcheries. Il faudrait aussi aider les communautés locales, les groupes autochtones et les femmes.

Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons, 1995

L'article 5 (i) demande aux Etats concernés de prendre en compte les intérêts des pêcheurs qui se livrent à la pêche artisanale et à la pêche de subsistance. L'article 24.2 (b) demande que, lorsqu'ils exécutent leur obligation de coopérer à la mise en place de mesures de conservation et de gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrants, les États membres tiennent compte des besoins particuliers des États en développement, notamment en évitant de nuire à la pêche de subsistance et aux petites pêches commerciales dans les États en développement, et en assurant l'accès à ces types de pêche aux femmes, aux petits pêcheurs et aux populations autochtones, en particulier dans les petits États insulaires en développement.

Programme d'action de Pékin, 1995

Ce programme pour la promotion des femmes a pour objectif l'élimination de tout ce qui les empêche de participer pleinement à toutes les sphères de la vie publique et privée grâce à un accès égal aux processus décisionnels en matière économique, sociale, culturelle, politique. Il cherche à les faire profiter pleinement de leurs droits humains, leurs libertés fondamentales tout au long de leur cycle de vie. Il définit pour cela douze domaines prioritaires d'intervention.

Convention sur le travail à domicile, OIT C177, 1996

Ce texte s'applique à toute personne effectuant un travail à domicile. Il demande aux Etats d'adopter, mettre en œuvre et revoir périodiquement une politique nationale sur le travail à domicile visant à améliorer la situation de ces travailleurs, de les faire bénéficier des régimes légaux de sécurité sociale, de l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail, de la protection de la maternité. Cela peut concerner particulièrement celles et ceux qui sont employés à travailler le poisson à leur domicile.

Convention sur la protection de la maternité, OIT C183, 2000

Cette Convention fixe une protection minimum pour toute femme enceinte employée, y compris dans le cadre de formes atypiques de travail indépendant. Elle règle les problèmes de protection sociale, de congé maternité, de prestations, d'emploi et de non-discrimination ainsi que les difficultés liées aux mères qui allaitent.

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), 2000

Les OMD obéissent à un calendrier, avec des indicateurs de progrès accomplis. Parmi les huit objectifs, citons notamment réduire l'extrême pauvreté et la faim, éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, réduire le taux de mortalité maternelle, réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable. ❧

Reconnaître le rôle des femmes dans la pêche : considérations politiques pour les pays en développement

Pour obtenir des politiques des pêches complètes et favorables aux femmes, il faudra davantage de dialogues intersectoriels, d'échange d'argumentaires et d'informations

Vina Ram-Bidesi
(ram_v@usp.ac.fj),
maître de conférence à
l'Université du Pacifique
Sud, membre du Forum
d'information des
Femmes (WINET), Fidji

Les questions de genre dans le développement national ont un caractère transversal, multidirectionnel. Elles concernent les activités et les performances de plusieurs secteurs à la fois. La Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Déclaration de Pékin et la Plateforme d'action sont des instruments précieux qui fournissent des fondations pour des lois et politiques particulières dans les divers secteurs : agriculture, pêche, industrie...



Nos politiques des pêches, et surtout leur mise en œuvre, traduisent-elles effectivement les dispositions de ces instruments, notamment celles relatives à la discrimination pour des considérations de sexe, à l'égalité des chances et des droits d'accès à la ressource, celles qui concernent particulièrement les femmes des campagnes ou de l'industrie ? Influencent-elles d'autres régimes juridiques et réglementaires ?

Quels sont les principaux éléments moteurs d'une politique des pêches, pourquoi les questions d'égalité homme-femme sont-elles encore mal

prises en compte dans ce secteur ? Tout d'abord, très peu de pays en développement se sont dotés d'une politique nationale des pêches globale, complète. Il en résulte que le cadre politique pour la gestion et le développement des pêches est habituellement inspiré des stratégies de développement et de la législation relative aux affaires halieutiques et maritimes. Le cadre juridique fournit souvent des dispositions générales en matière d'accès à la ressource, de gestion des pêches, d'application et de suivi. Elles sont fortement influencées par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS). L'accent est mis sur la réglementation plutôt que sur la mise en œuvre des politiques.

Ainsi, certains principes et objectifs spécifiques favorables au développement durable des pêcheries et aux intérêts communautaires généraux (notamment la prise en compte des questions de genre) apparaissent de façon limitée ou sont carrément inexistantes. Par ailleurs, les stratégies de développement sont orientées vers les marchés et les exportations, avec pour but d'accroître la production, de contribuer davantage aux recettes en devises et de créer des emplois. Il s'agit de trouver des investisseurs, de développer des entreprises conjointes, d'améliorer les produits pour qu'ils soient compétitifs sur le marché, de moderniser les techniques afin de réduire les coûts ou d'augmenter la production. Pour cela, il faut une main-d'œuvre qualifiée, du savoir-faire, un esprit d'entreprise, et cela manque aux femmes. En conséquence, dans le secteur de la pêche hauturière, malgré des politiques visant à créer des emplois, la main-d'œuvre féminine reste encore en marge.

Lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), des préoccupations à l'échelle mondiale s'étaient exprimées quant à la durabilité des ressources halieutiques et de leur capacité à fournir encore des moyens d'existence aux populations côtières. L'un des résultats pratiques du processus de Rio a été l'élaboration du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO et d'autres instruments de cette même FAO relatives à la pêche. Il s'en est suivi une réorientation politique majeure en faveur de la préservation de la ressource, de la protection des habitats essentiels, de la réduction des capacités de pêche et d'une approche écosystémique de la

gestion des pêches. Une telle évolution nécessite une plus grande décentralisation de la gestion, soit en faisant appel à des structures communautaires, soit en créant des organismes régionaux de gestion dans le cas des stocks partagés et chevauchants.

Il existe jusqu'à présent très peu de travaux sur ce que ces politiques impliquent en matière d'égalité homme-femme. Ce qui est clair c'est que l'accent est mis sur la limitation de l'accès à la ressource en instaurant divers types de pêcheries fondées sur des droits, sur le recours à des engins de capture plus sélectifs, sur des procédures de déclaration renforcées. Tout cela aura vraisemblablement des répercussions différentes sur les personnes qui ont une activité de pêche selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes.

Il est bien connu que la législation du travail dans le secteur de la pêche laisse à désirer, autant pour les hommes que pour les femmes. La Convention de l'OIT sur le travail dans le secteur de la pêche qui a été adoptée en juin 2007 mettra du temps à produire ses effets, étant donné les procédures officielles que cela implique. Et son champ d'application se limite à la protection de la sécurité et des droits des pêcheurs embarqués. Cela n'inclut pas les femmes qui apportent leur contribution à des activités à terre ; cela ne concerne pas les problèmes sociaux que connaissent les gens de mer dans les ports ou au sein de leurs familles. Dans le contexte actuel de mondialisation de la pêche, diverses informations ponctuelles semblent indiquer une augmentation des problèmes sociaux dans les ports de pêche, et pour les communautés qui comptent beaucoup sur l'argent gagné par les leurs sur les navires de pêche étrangers. Les politiques nationales des pêches ne traitent pas directement de ces aspects, et l'Administration des pêches les considère comme des difficultés qui ne sont pas de leur ressort.

On estime que les accords commerciaux conclus dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et certaines considérations sociales (exprimées par exemple dans la CEDAW) constituent indirectement des éléments de politique des pêches. Ces instruments sont souvent administrés par différents organismes publics. Ils se situent aussi à divers niveaux de l'organigramme gouvernemental et sont donc à des niveaux de priorité et de financement différents. Ils ne viennent pas nécessairement enrichir l'ordre du jour de l'Administration des pêches. C'est souvent un service spécialisé pour les Femmes qui est chargé de mener à bien les objectifs de parité homme-femme. Or ce service, situé plus bas dans l'échelle administrative, n'a qu'une mission d'exécution et ne décide pas des politiques. Il existe donc toujours un risque de disharmonie sur ces questions de genre entre les diverses agences gouvernementales.

Ce sont des Ong et groupes de la société civile ayant le souci de l'environnement et d'un développement social et économique équitable qui réalisent une bonne partie du travail à la base et au sein des communautés, de même que des initiatives au niveau régional. Bon nombre de ces initiatives visent à protéger la biodiversité et à se prémunir contre le changement climatique. Inspirées des conventions sur la biodiversité et le changement climatique, les stratégies de mise en œuvre incluent notamment la création d'aires marines protégées (AMP) et la diversification de moyens d'existence, ce qui, de façon indirecte, a des incidences sur les questions de pauvreté et des pêches.

Généralement, au niveau national, ce travail incombe principalement aux services de l'Environnement. Dans le cas de projets à caractère communautaire, entrent en jeu un certain nombre de facteurs qui déterminent dans quelle mesure les préoccupations des femmes sont prises en compte : type de structure sociale, normes et pratiques culturelles, type d'Ong, priorités des organismes de financement, personnalité des responsables communautaires, état des ressources halieutiques, sources de revenus alternatives, degré de sensibilisation aux questions de genre parmi les diverses parties prenantes. Là où existent des systèmes performants de gestion de la ressource et une bonne prise de conscience des problèmes environnementaux, on sera plus facilement disposé à reconnaître davantage le rôle direct ou indirect des femmes et à prendre en compte les répercussions des initiatives prises à leur égard.

En résumé, quand on considère la situation des femmes dans le secteur de la pêche, leurs droits et leur degré d'accès à la ressource et leurs possibilités, on peut certes dire qu'il y a eu des progrès dans l'aquaculture, les opérations après capture, la commercialisation. Mais il reste beaucoup à faire pour intégrer convenablement les questions de genre dans le courant de pensée dominant du secteur de la pêche. Etant donné l'environnement complexe des politiques des pêches, pour intégrer les questions de parité homme-femme dans leur exécution, il s'avère indispensable de constituer des plates-formes intersectorielles de dialogue et d'échange d'argumentaires et d'informations pour faciliter l'élaboration de politiques des pêches plus complètes et d'esprit plus social. Il faut une démarche coordonnée, en particulier au plus haut niveau, à la fois pour établir des pêcheries durables et atteindre les objectifs sociaux et économiques souhaitables dans ce secteur. Dans un premier temps, il serait éminemment profitable de procéder à une évaluation des diverses politiques des pêches sous l'angle des critères de genre afin d'éclairer en la matière ceux qui prennent les décisions dans ce domaine. ❖

Entretien avec Cornelia E. Nauen (cnauen@chello.be), Conseiller Principal, Politiques, DG Recherche, Commission européenne

Harini Kumar (icsf@icsf.net), chargée de programme à l'ICSF

Pourquoi s'intéresser aux femmes de la pêche ?

Dans l'environnement présent, il devient de plus en plus important de se préoccuper des gens, hommes, femmes et enfants. Parce qu'on s'est aveuglément centré sur les performances économiques, sans tenir compte des répercussions sociales ou environnementales, c'est la viabilité économique même du secteur qui se met à vaciller. On admet enfin qu'il y a bel et bien une crise, et l'on se préoccupe enfin de la dégradation des écosystèmes, marins, côtiers et terrestres. Ceci dit, l'attention accordée aux aspects sociaux reste bien insuffisante. Nous savons cependant que, si nous ne prenons pas en compte en même temps ces problèmes, nous ne parviendrons pas à effectuer la transition vers des formes de pêcheries plus durables.

Existe-t-il dans certains pays une politique spécifique concrète en faveur des Femmes de la pêche ?

A ma connaissance, bien peu de pays ont mis en œuvre, de façon vigoureuse et systématique, une politique d'égalité homme-femme. Au Mexique, on trouve depuis longtemps des femmes à des postes élevés dans les structures scientifiques et administratives des pêches ; et cela a porté quelques fruits. L'Union européenne a eu un certain nombre de programmes de sensibilisation sur les aspects sociaux et pour promouvoir le rôle des femmes à des postes de responsabilité. Il y a eu quelques beaux résultats en Espagne, chez les ramasseuses de coquillages aux pieds nus en Galice (voir rapport en français et références sur le sujet dans Rapport de Recherche halieutique ACP-UE, n° 16, juin 2005, http://cordis.europa.eu/inco/fp5/acprep_16_en.html). Un récent rapport général sur les questions de genre dans les pêches européennes conclut qu'il reste du chemin à parcourir avant que les chances soient égales pour tous dans l'ensemble du secteur. ❖

« Donner du genre » au Plan de développement du secteur de la pêche

Les femmes de la pêche et leurs sympathisants demandent que les notions de genre servent d'outil d'analyse et de planification pour ce Plan

Gaynor Tanyang (g.tanyang@gmail.com), militante pour la promotion des femmes, actuellement au Centre pour la promotion sociale et le développement des ressources (CERD) et au Congrès national des femmes rurales (PKKK)

Aux Philippines, l'adoption du terme *fisherfolk* (gens de la pêche) pour désigner à la fois les femmes et les hommes ayant une activité de pêche est un geste politique important pour la reconnaissance des réalités de genre dans ce secteur. Lorsque le Code de la pêche a été adopté en 1998, au bout de dix années de militantisme par les gens de la pêche, les questions de genre trouvaient lentement une place en tant qu'élément constitutif du développement. A l'époque, la lutte portait essentiellement sur le droit d'usage prioritaire des pêcheurs artisans sur

capturent aussi du poisson à la fois en mer, quand elles donnent un coup de main aux hommes de la famille, et sur le rivage, où elles prélèvent diverses espèces. Ces activités ont leur importance dans l'ensemble de la filière mais elles ne donnent pas lieu à rémunération et ne sont guère considérées sur le plan social.

Cet effacement des femmes est encore aggravé par les délocalisations qu'elles subissent sur le rivage du fait de l'abattage des mangroves pour faire place à des sites aquacoles qui prolifèrent à travers le pays ou à des établissements touristiques et industriels qui empiètent sur les lieux de pêche traditionnels des femmes. Même lorsqu'elles participent à des systèmes de gestion communautaire des ressources côtières, les programmes de développement des pêches ne prennent guère en compte ce processus de marginalisation, surtout s'il s'agit de femmes qui manquent de poids économique et politique pour pouvoir participer à l'élaboration des politiques.

Le Code de la pêche prévoit bien la formulation d'un Plan national global de développement des pêches (CNFIDP) qui sert de cadre pour « un développement optimal et la pérennisation des bénéfices que le pays tire de la pêche ». Mais il a fallu attendre une décennie pour que débutent, à l'instigation du Bureau des pêches et ressources aquatiques ((BFAR), des consultations destinées à élaborer ce fameux plan. En voici quelques éléments : profil général des pêches, situation et problèmes, cadre pour son développement, priorités des programmes et des projets sur le moyen terme, mécanismes institutionnels de mise en œuvre. Chaque section traite des problèmes spécifiques des divers segments de la pêche (municipal, commercial, aquaculture, post capture). Ni dans le processus, ni dans la formulation du Plan il n'a été question du concept de genre en tant qu'outil d'analyse et de planification. Le Plan favorisait très nettement l'industrie (il s'agit avant tout d'accroître la production) alors que des éléments comme l'accès des communautés de pêcheurs aux services de base et à la protection sociale étaient absents de la partie opérationnelle du Plan. Celui-ci reste également silencieux sur l'accès des femmes aux services de santé reproductive et sur la protection contre la violence et les abus (problèmes communs dans les communautés côtières).

Tandis qu'on s'approchait de la version finale du Plan, les femmes et leurs sympathisants ont commencé à réclamer l'intégration des problèmes



les ressources des eaux côtières. Les problèmes particuliers des femmes n'ont fait surface qu'au cours du deuxième millénaire quand les Ong ont entrepris des études sur le sujet, réalisé des enquêtes, proposé des formations et organisé les femmes de la pêche.

Les rôles au sein des communautés et des ménages sont en grande partie façonnés par des conceptions du travail variables suivant le sexe. Pêcher, c'est-à-dire capturer du poisson plus ou moins au large, est considéré comme un travail, une occupation masculine. Les femmes exécutent diverses tâches avant et après capture (transformation et commercialisation...), mais

de genre dans le document. Elles ont finalement présenté au Bureau des pêches et des ressources aquatiques (BFAR) le texte des inclusions souhaitées pour chacun des chapitres, y compris les programmes et projets prioritaires pour le moyen terme.

La nécessité de reconnaître le rôle des femmes de la pêche au niveau local et national était proclamée sous chacun des neuf thèmes principaux : 1) déclin de la ressource, 2) dégradation des habitats, 3) augmentation de la concurrence et des conflits pour l'usage de la ressource, 4) potentiel non réalisé de l'aquaculture et de la pêche commerciale, 5) produits non concurrentiels, 6) pertes après capture, 7) capacités limitées des institutions, 8) politiques des pêches inadéquates, inconsistantes, 9) faiblesse des partenariats entre institutions, 10) *absence de reconnaissance du rôle et de l'apport des femmes dans le développement des pêches.*

En élaborant ces propositions d'inclusion, les femmes de la pêche et leurs sympathisants posaient plusieurs questions. Quels sont les problèmes de genre pris en compte dans le Plan ? L'analyse du contexte et des problèmes intègre-t-elle le rôle et les préoccupations des femmes de la pêche ? Le Plan considère-t-il les femmes comme de véritables parties prenantes dans le développement de la filière pêche ? Quels sont les programmes particuliers qui traitent des préoccupations des femmes de la pêche ?

Comme les défenseurs des femmes estimaient qu'il est fondamental de les aider à se prendre en charge elles-mêmes pour faire avancer l'égalité entre les sexes, les éléments proposés au BFAR répondaient largement aux attentes des femmes. En voici quelques aspects : accès à la ressource, participation réelle des femmes aux prises de décisions et à l'élaboration des plans, réforme institutionnelle, environnement politique favorable pour l'intégration complète des femmes à la gouvernance des pêches du niveau local au plan national, contribution globale pour apporter des changements concrets à la qualité de vie des ménages de pêcheurs. Il a aussi été proposé de sensibiliser davantage les hommes et femmes

des différentes structures de gestion des pêches à toutes ces questions et renforcer les compétences en matière de définition et de mise en œuvre de programmes et projets relatifs aux questions de genre. Si l'égalité homme-femme est un objectif à long terme, aujourd'hui les actions à prendre doivent être fondées sur l'équité, ce qui signifie s'attaquer aux obstacles que rencontrent les femmes pour prendre part aux processus et peser sur l'orientation des réformes institutionnelles et sociales.

Leurs défenseurs ont fait en sorte que le Plan reconnaisse les différences dans les rôles et statuts des hommes et des femmes de la pêche, l'importance de l'environnement institutionnel et politique, et que la composante Genre soit à la fois rationnelle et complète, du chapitre de l'analyse jusqu'aux mécanismes opérationnels. C'est ainsi que les propositions faisaient état des politiques nationales et des traités internationaux signés par les Philippines et qui ont trait à l'égalité des sexes et à la prise en compte de ces questions dans les courants de pensée dominants, ce qui contribuerait à faire évoluer le discours politique et les interventions pratiques qui portent sur la gouvernance des pêches.

Le BFAR a accueilli favorablement le texte contenant les inclusions proposées et le document final en tient compte. A qui seront attribués ces nouveaux éléments, qu'advient-il de ce plan au stade de la mise en œuvre, cela reste à voir.

A l'avenir, il faudra procéder à une analyse des problèmes dans le secteur commercial, l'aquaculture et le segment après capture car les femmes dans ces activités n'ont pas été touchées par les consultations (menées par des femmes relatives au Plan). En résumé s'impose une analyse plus complète, et toujours selon les critères de genre, de toute la filière même si les femmes de la pêche et leurs sympathisants continuent à créer et à saisir les occasions pour interpeller les décideurs, les leaders des pêcheurs et d'autres acteurs, dont le secteur privé, sur la question de l'égalité homme-femme qui est un élément intrinsèque du développement d'une pêche durable. ❏

En résumé s'impose une analyse plus complète, et toujours selon les critères de genre, de toute la filière même si les femmes de la pêche et leurs sympathisants continuent à créer et à saisir les occasions pour interpeller les décideurs, les leaders des pêcheurs et d'autres acteurs, dont le secteur privé, sur la question de l'égalité homme-femme qui est un élément intrinsèque du développement d'une pêche durable.

MAMA YEMAYA

...va à Bangkok



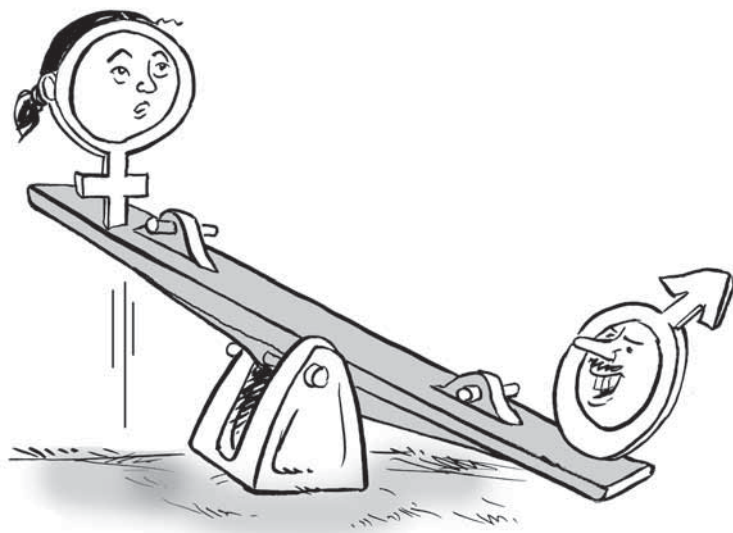
ARTICLE

Femmes dans la pêche : les racines du pouvoir entre les sexes

Paul Thompson, *Comparative Studies in Society and History*, Vol 27, n° 1, janvier 1985, p. 3-32

Commentaire de
Chandrika Sharma et
Harini Kumar, ICSF

Cet article constitue une exploration particulièrement intéressante de la division sexuelle du travail et du rapport de force au sein des communautés de pêcheurs. Paul Thompson s'étend sur le rôle essentiel, central tenu par les femmes dans les communautés de pêcheurs et examine dans quelle mesure et pourquoi cet apport se reflète dans l'équilibre du pouvoir domestique et communautaire entre les sexes. Il note que, s'il n'y a guère de controverse sur le fait de la domination



des hommes dans les sociétés occidentales, dans le passé et aujourd'hui, dans ce tableau général il existe des variations énormes quant à la capacité des femmes à obtenir de l'espace, de l'indépendance et du pouvoir.

D'après Thompson, la tonalité masculine de ce secteur cache une réalité : ce métier qui éloigne les hommes de chez eux les rend particulièrement dépendants des femmes. Cela donne à celles-ci un surcroît de responsabilités et la possibilité d'acquérir plus de pouvoir, à la maison et au sein de la communauté. Si la division sexuelle du travail (qui caractérise les tâches des femmes dans les communautés de pêcheurs) prend souvent des formes parallèles dans différentes sociétés, on ne peut pas en dire autant de ses conséquences quant à la position sociale des femmes ou du pouvoir qu'elles détiennent. Cet aspect est longuement analysé par l'auteur.

Il affirme que le pouvoir relativement élevé des femmes au sein des communautés de pêcheurs, noté par un certain nombre d'études, pourrait être lié à la dimension spatiale et économique. Les hommes étant loin de chez eux, la maison (la dimension spatiale) constitue peut-être un territoire sur lequel la femme bâtit son pouvoir. Quand s'y ajoute une responsabilité économique (la femme étant chargée de la préparation et de la vente de la production), il y a là évidemment l'opportunité de se constituer un certain pouvoir. « Celles qui vendent la marchandise tiennent la bourse ; celles qui tiennent la bourse dirigent la maison ». Et lorsqu'elles ont du bien (bateau ou terrains), c'est encore mieux.

Ceci dit, il en faut plus pour comprendre vraiment le rapport de forces entre les sexes. Selon l'auteur, ce rapport est la résultante d'un enchevêtrement très complexe d'éléments divers : économie, propriété, espace, travail, tradition familiale, religion, région... Ces variables qui établissent le rapport de forces conserveront une grande importance pour la façon dont les femmes mènent leur existence au sein des communautés de pêcheurs. ❖



PUBLIÉ PAR
Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui
aux travailleurs de la pêche

27 College Road
Chennai 600 006 Inde
tél: (91) 44 2827 5303
fax: (91) 44 2825 4457
courriel: icsf@icsf.net
site Internet: www.icsf.net

PRÉPARÉ PAR
Nilanjana Biswas
TRADUCTION
Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient
ILLUSTRATIONS DE
Sandesh
(sandeshcartoonist@gmail.com)
MISE EN PAGE
P. Sivasakthivel
IMPRIMÉ PAR
Nagaraj & Company Pvt. Ltd.,
Chennai

Les articles soumis par vous ou d'autres devront comporter 500 mots au maximum. Ils porteront sur des questions qui concernent directement les femmes et les hommes du monde de la pêche, sur des publications récentes, des réunions où la situation et l'action des femmes sont évoquées. Nous serions aussi heureux de recevoir des « tranches de vie » racontant les efforts de femmes et d'hommes qui militent pour une pêche durable et pour que la société reconnaisse

leur apport à ce secteur d'activité. Ajoutez deux ou trois lignes sur l'auteur.

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu de ce bulletin. Indiquez-nous aussi le nom de personnes susceptibles d'être intéressées par cette initiative. Nous serons très heureux de recevoir votre courrier et des articles à publier.